

Le débat sur la place des cours de religion est durablement relancé

Repères

Dans l'enseignement officiel. Depuis septembre 2016 pour le fondamental, et 2017 pour le secondaire, un cours de philosophie et de citoyenneté (EPC) est organisé dans les écoles des réseaux officiels (c'est-à-dire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des provinces, de la Cocof et des communes). Il est donné à raison d'une heure par semaine en lieu et place d'une heure des cours de religion ou de morale. Les élèves qui en font la demande peuvent le suivre à raison de deux heures par semaine. Le réseau libre non confessionnel a choisi lui aussi d'organiser ce cours.

Dans l'enseignement catholique. L'enseignement libre catholique se devait lui aussi de former ses élèves aux prescrits en matières de philosophie et citoyenneté. Il a cependant décidé de ne pas organiser un cours en tant que tel pour enseigner ces prescrits, mais s'est engagé, programmes à l'appui, à les aborder à travers l'ensemble de ses cours. Il a donc maintenu les cours de religion.

■ Les cours de religion ne devraient pas disparaître.

■ Néanmoins, l'apparition du cours de citoyenneté remet en débat leur rôle et leur place.

■ Dans l'enseignement catholique, de futurs programmes favoriseront l'articulation entre philosophie, citoyenneté et religion.

Ce jeudi, en conférence des présidents de partis à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et mardi prochain en commission de l'Éducation, sera envisagée la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour ambition de plancher sur l'avenir des cours de citoyenneté. L'existence d'un tel groupe de travail a été demandée par le député Cristos Doukeridis (Ecolo), et est soutenue, sur le principe en tout cas, par la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH).

A priori, et au moins d'ici les élections de 2019, il ne faut plus s'attendre à des grands bouleversements : les cours de citoyenneté (EPC), de morale et de religion resteront organisés tels qu'ils le sont actuellement (voir ci-dessus). L'existence d'un tel groupe de travail, rassemblant parlementaires et acteurs du terrain, ne sera cependant pas un luxe. Elle permettra de centraliser les très nombreux débats qui continuent d'exister à propos de ces cours et de leur articulation entre eux.

Le 7 décembre dernier en effet, le MR déposait une proposition de décret visant à instaurer, dans l'enseignement officiel, un cours de citoyenneté de deux heures obligatoires (et non plus d'une). Dix jours plus tard, trois inspecteurs de religion catholique intervenaient dans "Le Soir" pour demander que le débat soit relancé sur l'avenir des cours de religion et

de morale dans l'enseignement officiel. Depuis lors, dans "La Libre" et ailleurs, les opinions se multiplient, défendant ou relativisant l'importance des cours de religion et de morale, ou souhaitant revoir l'importance horaire du cours de citoyenneté.

Une période transitoire

La plupart de ces sorties sont motivées par deux constats. Le premier est que la cohabitation, dans l'officiel, des cours de religion, de morale et de citoyenneté est difficile à organiser, notamment pour la construction des horaires. Ces difficultés ont aussi touché les enseignants, réduits pour certains à multiplier les écoles pour arriver à prester l'équivalent d'un temps plein, ou à donner des cours devant des classes surchargées.

En septembre 2016, l'organisation de l'EPC dans le primaire a été catastrophique. Elle l'a moins été en septembre 2017 dans le secondaire, à la suite des aménagements du décret. La ministre Schyns a par exemple limité à six le nombre maximum d'écoles que l'on peut imposer à un enseignant. "Jusqu'au mois de novembre, beaucoup d'écoles étaient en difficulté. Moins depuis lors, si ce n'est pour trouver des remplaçants", explique Fabrice Ligny, le fondateur du Corme, le Collectif des profs de religion, de morale et d'EPC.

Au-delà, d'autres problèmes organisationnels sont évoqués, notamment pour conjuguer les horaires des enseignants avec les formations de didactique de la citoyenneté que la plupart doivent suivre.

Enfin, c'est aussi l'organisation de l'inspection des cours qui pose question, car elle est en période transitoire jusqu'en 2020. "Cette période transitoire est délicate", insiste Luc Pirson, le président de la Fapeo, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel. Il nous est remonté certains cas d'anciens professeurs de religion qui délivraient des cours de citoyenneté non conformes aux prescrits en termes de neutralité." La ministre, alertée, a envoyé ses inspecteurs, mais la Fapeo promet d'être attentive.

Une "hérésie pédagogique"

Un deuxième constat a motivé ces différentes sorties. L'organisation actuelle dans l'enseignement officiel est une "hérésie pédagogique", regrette le MR. Une heure de cours obligatoire semble en effet à beaucoup bien insuffisante pour répondre aux am-

bitions des programmes. "D'un point de vue pédagogique, cette organisation n'a aucun sens", admet Marine Bodart, professeure de morale et d'EPC dans le fondamental. "Je pense en effet que le constat du MR n'est pas dénué de pertinence", constate même Etienne Michel, depuis l'enseignement catholique dont il est le patron.

"Tout le monde réfléchit à des améliorations", reconnaît Fabrice Ligny. Et je serais heureux qu'un groupe de travail voie le jour pour les réfléchir posément. Les sorties actuelles stressent les profs qui ne savent plus ce qui va se passer demain, et qui craignent pour leur avenir."

Politiquement, au-delà de ce groupe de travail, rien ne devrait bouger d'ici les élections de 2019. La situation actuelle répond à la déclaration de politique communautaire, et la majorité PS CDH n'a aucun intérêt à rouvrir ce dossier délicat. Après les élections en revanche, au vu des derniers positionnements politiques (du MR, du PS ou d'Ecolo), les cartes pourront être rebattues.

BdO

Les discussions sont politiques, pratiques, pédagogiques et, surtout, philosophiques

Analyse Bosco d'Otreppe

Aeux seuls, les propos de Rudy Demotte, le ministre-Président socialiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, synthétisent toute la complexité du dossier "EPC". Complexité politique d'abord : "Ma position est celle d'un arbitre gouvernemental, et je défends donc la ligne de la déclaration de politique communautaire de mon gouvernement qui préconisait une heure obligatoire dans l'enseignement officiel." Complexité pratique ensuite : "On ne peut évoquer l'organisation future du cours de citoyenneté sans considérer les coûts et les conséquences de sa mise en œuvre." Complexité philosophique enfin : "A titre personnel, je suis pour les deux heures de citoyenneté. Mais je ne veux pas que l'enseignement de la philosophie et de la citoyenneté soit découplé de l'apprentissage du fait religieux."

Le vrai clivage est sociétal

Voilà donc le cœur du problème : si les débats sont organisationnels et pédagogiques, ils relèvent surtout, dans le fond du fond, d'une question philosophique et de société. En ce sens, l'avenir des cours de religion et de citoyenneté témoignera de la réponse que le politique donnera à deux questions.

La première concerne la manière dont l'école se consi-

dère elle-même : doit-elle éduquer l'élève dans toutes ses dimensions, jusque dans son éventuelle quête spirituelle ? Et si oui, comment ? La deuxième évoque le regard que l'école pose sur le fait religieux : structure-t-il fondamentalement la société, ou ne la modèle-t-il plus qu'à la marge, permettant que son enseignement soit optionnel ?

Deux positionnements récents témoignent de ces questionnements. Le 18 décembre, trois inspecteurs de religion catholique considéraient que l'organisation des cours de religion dans l'officiel était dépassée, notamment au vu des évolutions sociologiques. Il fallait donc, selon ces inspecteurs, non pas supprimer l'éducation convictionnelle, mais la repenser de façon neuve.

En face, le Cerec, le Collectif des enseignants de religion dans l'enseignement officiel, et les évêques catholiques répondent aux inspecteurs. Ils regrettent la relativisation du religieux qui, pour eux, permet de comprendre la société contemporaine et de répondre à la soif de sens.

Si donc le débat est compliqué et s'annonce encore long, c'est aussi parce que tout le monde, jusque dans l'enseignement catholique, est encore à la recherche d'une juste articulation entre la raison et la foi. Une articulation qui ferait droit aux réalités sociétales, et qui offrirait aux élèves de pouvoir comprendre la société plurielle dans laquelle ils sont appelés à grandir.

L'école entend-elle accompagner l'élève jusque dans sa quête spirituelle ?

Dans le réseau catholique

Le programme du cours de religion en primaire réécrit

Débats indirects. Les débats autour des cours de citoyenneté, de morale et de religion ne touchent pas directement l'enseignement catholique. Ce dernier, en préservant les cours de religion catholique, et en déclinant la citoyenneté dans l'ensemble de ses cours, a trouvé un *modus vivendi* auquel il tient. Le Segec, le Secrétariat général de l'enseignement catholique, n'est cependant pas sourd aux débats, d'ailleurs animés par des membres de son pilier.

Conjuguer la philo et le religieux.

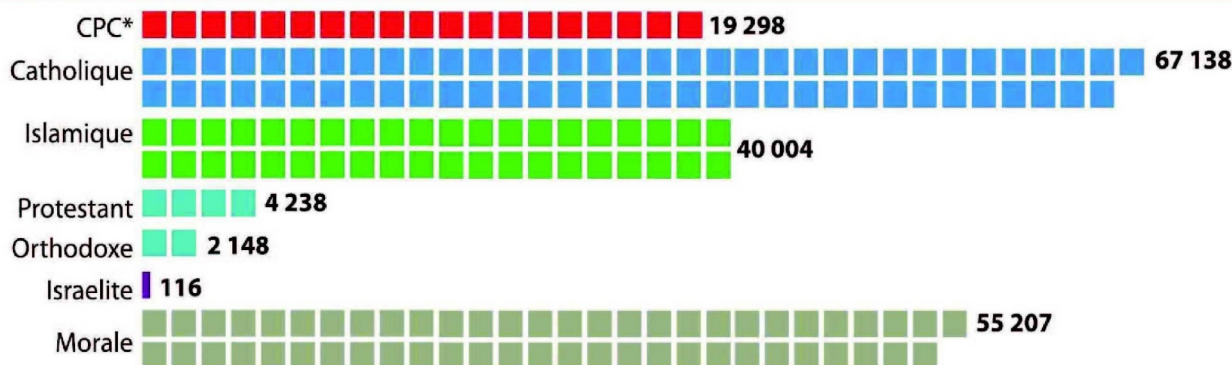
"Beaucoup de choses intéressantes sont dites, explique Etienne Michel, directeur général du Segec. Ce qui nous semble important, c'est la dialectique à mettre en place dans les cours entre l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, d'une part, et l'éducation au religieux, d'autre part. Dans nos programmes, nous essayons de conjuguer au mieux ces deux approches. C'est en ce sens également que nous avons entamé un travail de réécriture du programme du cours de religion du fondamental. Il veillera à faire droit à ce nécessaire dialogue entre les deux approches."

FRÉQUENTATION DES COURS DE RELIGION, DE MORALE ET DE CITOYENNETÉ DANS L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

*Cours de philosophie et citoyenneté

Choix la deuxième heure, la première est obligatoirement CPC*

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2017 2018 / 188.149 élèves inscrits



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2017 2018 / 137 142 élèves

